



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

Vol 2

N° Spécial

03 Février 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 03 Février 2021

Vol 2

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN/ SDJES N° 2021-02	28.01.2021	Arrêté modificatif portant nomination des membres du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative du département des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté modificatif DSDEN/SDJES N°2021-02 du 28 janvier 2021
portant nomination des membres du collège départemental consultatif
de la commission régionale consultative du fonds de développement
de la vie associative du département des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-3 à R.133-13 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 modifié relatif au fonds pour le développement de la vie associative, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative, et notamment ses articles 7 et 11 ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif « aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre » ;

Vu l'arrêté DDCS n°2018-087 en date du 26 septembre 2018 portant nomination des membres du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative du département des Hauts-de-Seine ;

Vu les propositions du conseil départemental des Hauts-de-Seine, de l'association des maires des Hauts-de-Seine et du Mouvement associatif d'Ile-de-France;

ARRETE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté DDCS n°2018-087 en date du 26 septembre 2018 est modifié comme suit :

Sont désignés membres du collège départemental, en qualité de représentants des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, par l'association des maires du département :

- Mme Francine LUCCHINI, Adjointe au maire de Meudon et Conseillère territoriale de l'Établissement Public Territorial du Grand Paris Seine Ouest ;
- Monsieur Alain THOMAS, Adjoint au Maire de Bagneux ;
- Monsieur Gilles CHAUMERLIAC, Adjoint au Maire de Bois Colombes

Article 2 :

L'article 3 de l'arrêté DDCS n°2018-087 en date du 26 septembre 2018 est modifié comme suit :

Est désigné membre du collège départemental, en qualité de représentant du conseil départemental :

- Monsieur Georges SIFFREDI, président du conseil départemental, ou son représentant.

Article 3 :

L'article 4 de l'arrêté DDCS n°2018-087 en date du 26 septembre 2018 est modifié comme suit :

Sont désignés membres du collège départemental, en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière associative :

- M. Amadou DIEW, Directeur Ligue Enseignement 92 ;
- M. Sylvain FAUROUX, Délégué Générale Hauts de Seine Initiatives ;
- M. Jean DI MEO, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Hauts de Seine
- M. François HENRION, UNAT IdF - Union Nationale des Associations de Tourisme

Article 4 :

L'article 6 de l'arrêté DDCS n°2018-087 en date du 26 septembre 2018 est modifié comme suit :

Le secrétariat du collège départemental consultatif du département des Hauts-de-Seine est assuré par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.

Article 5 :

Le préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nanterre, le 28/01/2021

Le Préfet,

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>